**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

**Band:** 20 (1932)

Heft: 85

**Artikel:** Charles Secrétan : le citoyen philosophe

Autor: Reymond, Arnold

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-380229

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHARLES SECRÉTAN LE CITOYEN PHILOSOPHE (1)

Notre monde offre à l'heure actuelle un spectacle paradoxal. Jamais comme aujourd'hui l'humanité n'a disposé de moyens de production aussi intensifs et étendus; jamais elle n'a connu des moyens de transport et de communication aussi rapides et faciles; à aucun autre moment de son existence elle n'a pareillement dominé les forces de la nature et possédé, pour les utiliser, un rouage industriel et commercial d'une telle perfection.

Dans ces conditions il semble que tout homme devrait être assuré d'un bien-être relatif et que sur toute la terre les peuples devraient vivre dans un état de paix favorisant les lettres, les sciences et les arts.

Et cependant jamais comme à notre époque le malaise n'a étéaussi général, qu'il s'agisse de la vieille Europe, des jeunes Amériques ou encore des antiques civilisations de l'Inde et de la Chine.

Et ce qu'il y a de non moins étrange, c'est que ce malaise est ressenti d'une façon consciente par toutes les classes de la société, et que chacun s'efforce d'en découvrir les raisons profondes, à savoir: la faillite des régimes démocratiques, l'extension du machinisme, la tyrannie de la finance internationale et des sociétés anonymes, la crise de la confiance, et d'autres facteurs encore. Rarement comme à notre époque l'humanité n'a su analyser avec autant de perspicacité les causes qui entravent sa marche en avant. Et malgré cela aucun remède efficace ne paraît pouvoir être apporté au cancer qui la désorganise peu à peu dans sa structure sociale.

<sup>(1)</sup> Conférence donnée en janvier 1932 sous les auspices des « Amis de la penséeprotestante ».

Peut-être qu'étant en plein dans la crise il nous est difficile de la juger et c'est pourquoi il y a un intérêt évident à interroger les penseurs qui ont pressenti cette crise et qui se sont efforcé de l'orienter vers un dénouement favorable. Parmi ces penseurs Charles Secrétan est l'un des plus dignes d'être écouté; parce qu'il a été dans toute l'acception du terme un citoyen philosophe.

Nous ne récuserons pas son témoignage parce que, au dire de Julien Benda, un penseur ne peut être en même temps un vrai philosophe et un citoyen qui prenne parti dans les questions politiques et sociales. Nous croyons au contraire que la vérité pratique ne se sépare pas de la vérité théorique et qu'un philosophe manquerait à sa vocation s'il ne s'efforçait pas de découvrir les principes éternels qui doivent guider non seulement chaque individu, mais aussi les sociétés, y compris la patrie au sein de laquelle le destin l'a placé. Ce faisant le philosophe ne trahit pas sa mission, pourvu qu'il s'efforce de défendre non pas d'aveugles passions politiques ou nationales, mais bien les intérêts suprêmes de la raison, de la justice et de la charité.

Que Charles Secrétan ait été vraiment un « citoyen philosophe » dans le sens élevé du terme, il suffit pour s'en rendre compte de jeter sur sa vie et son œuvre un rapide coup d'œil.

\* \*

Dès sa jeunesse en effet il se préoccupe de questions théologiques et métaphysiques; mais dès sa jeunesse également nous le voyons se passionner pour les problèmes politiques qui se posaient à l'Etat de Vaud, libéré depuis peu de la tutelle bernoise.

En 1833, déjà, au début de ses études de droit — il n'avait alors que dix-huit ans —, il prend publiquement parti dans les débats sur la nouvelle loi concernant l'enseignement académique. Au nom de ses condisciples il adresse au Conseil d'Etat vaudois des vœux sur ce qui doit être fait dans ce domaine. Il demande qu'une liberté beaucoup plus grande soit laissée aux étudiants dans le choix des cours; il déplore que les spécialisations interviennent avant que l'on ait acquis une solide base de culture générale, de philosophie en particulier.

L'année suivante il rend compte dans le Nouvelliste vaudois des débats sur la loi qui règle l'exercice de la liberté des cultes.

A partir de l'âge de vingt-trois ans, et chaque année pour ainsi dire, il publie quelques articles ici et là sur des questions actuelles de politique extérieure ou intérieure. De 1853 à 1857 nous le voyons collaborer à la Revue suisse dans laquelle il donne régulièrement des chroniques, entre autres sur les associations ouvrières.

A partir de 1871 c'est dans la Gazette de Lausanne qu'il fait paraître une série de réflexions sur la situation de la France et de l'Allemagne et sur leurs rapports après la guerre de 1870.

Toujours dans la Gazette de Lausanne, il étudie les propositions du Conseil fédéral relatives à la revision de la Constitution fédérale; il montre les avantages et les inconvénients d'une centralisation militaire pour la défense nationale; il étudie également l'utilité que pourrait avoir pour la Suisse une centralisation juridique. Il se préoccupe aussi de l'ingérance de la Confédération en matière scolaire.

En 1884 Secrétan a près de soixante-dix ans et si sur plus d'un point sa pensée a évolué, elle n'en reste pas moins ancrée sur ses premières bases. C'est à ce moment qu'il publie son *Principe de la morale* et concentre tout son effort à résoudre la question sociale dans ses rapports avec l'avenir de notre civilisation.

Il collabore au journal Evangile et Liberté que son gendre Paul Chapuis vient de fonder et c'est dans ce journal qu'il expose sous forme fragmentaire ses idées sur la lutte de classes, le programme socialiste et la meilleure solution à donner aux problèmes posés.

En même temps, et sur les mêmes sujets, il publie une série de volumes qui sont: Le droit de la femme (1886) — La civilisation et la croyance (1887) — Les Etudes sociales (1889) — Les Droits de l'humanité (1890) — Mon utopie (1892) (1).

On le voit, dès sa plus tendre jeunesse et jusqu'à sa mort Secrétan a toujours été préoccupé de questions sociales et politiques et l'une de ses plus chères ambitions a été de les résoudre pour le plus grand bien de ses compatriotes et de l'humanité; et c'est en quoi il s'est montré un citoyen philosophe, qui estime impossible de séparer radicalement la vie et la pensée spéculative.

> \* \* \*

Mais prendre parti en tant que citoyen philosophe suppose que l'on a des principes et que l'on possède un idéal capable de supporter l'édifice des solutions pratiques que l'on propose.

(1) Voir la bibliographie complète donnée par René Guisan, numéro centenaire de Secrétan, dans la Revue de théologie et de philosophie, décembre 1918.

Il serait intéressant à ce point de vue de retracer dans ses grandes lignes la philosophie, si vigoureuse et si originale, de Charles Secrétan; mais cela m'entraînerait trop loin et je me bornerai à rappeler ce qui suit.

A y regarder de près et malgré les actes déraisonnés qu'il peut commettre, l'homme est un être doué de raison et de conscience réfléchies; c'est pourquoi, qu'il le veuille ou non, il ne peut faire autrement que de s'interroger sur le sens de sa destinée et de rechercher l'explication dernière de son existence. Or pour Secrétan il est une donnée que notre conscience ne saurait mettre en doute sans se renier elle-même; cette donnée irréductible, c'est que le bien doit être et que le devoir de chacun est de le réaliser; car, déclare Secrétan, c'est se mentir à soi-même ou proclamer son ignominie que de mettre quelque chose en balance avec la probité (1).

Par conséquent la nature du premier principe que nous recherchons doit satisfaire aux deux exigences que voici :

L'ordre moral est l'expression d'une volonté positive. Le principe de l'être est tel que nous pouvons soutenir un rapport moral avec lui.

Cela étant, nous ne pouvons attribuer la cause de notre existence à une combinaison d'atomes matériels que le hasard aurait groupés aveuglément; car l'obligation de faire le bien n'aurait plus sa raison d'être et l'ordre auquel notre pensée aspire n'aurait aucun fondement, le hasard pouvant d'une minute à l'autre détruire le système de combinaisons qu'il a effectué.

Nous sommes ainsi amenés à postuler comme cause suprême de tout ce qui existe un être qui garantisse à la fois la liberté morale et l'existence d'un bien librement réalisé par l'homme. Un être pareil est celui dont tout dépend et qui lui-même ne dépend de rien, c'est dire que cet être ou Dieu est liberté absolue.

Comme tel il se suffit à lui-même. Ce n'est donc pas par nécessité qu'il a créé le monde et des êtres qui, étant moralement libres, sont sous certain rapport semblables à lui. S'il l'a fait, c'est uniquement par amour.

En réponse à cet acte d'amour l'homme est appelé à développer sa personnalité pour être à même, lui aussi, de se donner à Dieu par amour, en pleine conscience de ce qu'il fait, et de trouver dans ce don de lui-même son vrai bonheur.

<sup>(1)</sup> Civil. et croyance, p. 153 s.

Ce fondement posé, Secrétan montre comment l'humanité a failli à sa mission et comment Dieu dans son amour a entrepris pour la sauver une œuvre de restauration qui a son couronnement dans l'évangile et la personne du Christ. Sur la chute du premier homme et sur le fait rédempteur, Secrétan a donné des interprétations diverses; mais il est un point sur lequel sa pensée n'a jamais varié, c'est celui-ci: si la valeur du bien est intangible, Dieu, tout en la respectant, consommera le salut final de ses créatures; inversement l'amour divin impose aux hommes dans leurs rapports réciproques des devoirs de justice et de charité.

C'est à la lumière de ces notions que Secrétan s'est efforcé de comprendre les problèmes politiques et sociaux tels qu'ils se posaient dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle.

Inutile d'ajouter qu'en suivant cette voie Secrétan s'est affirmé comme l'un des représentants les plus notoires du libéralisme et par là j'entends désigner non pas avant tout le parti politique auquel il se rattachait, mais une doctrine valable en soi dans n'importe quel groupement social et qui tend à donner à l'individu le maximum de liberté compatible avec l'intérêt général et la sécurité générale.

Examinons donc rapidement à ce point de vue les idées du penseur vaudois concernant la fédération universelle de tous les peuples, la démocratie, le suffrage universel et les questions économiques et sociales.

\* \*

Tout d'abord et au sujet des relations entre Etats, Secrétan s'est montré le précurseur avisé de l'idée d'une Société des nations et je m'en voudrais à ce propos de ne pas citer le passage suivant :

L'expérience apprendra bientôt aux Etats que leurs engagements réciproques ont besoin de garantie; ils constitueront alors un pouvoir collectif en arbitre de leurs inévitables différends; ils l'assureront contre leurs propres défaillances par l'attribution de ressources financières indépendantes; ils étendront peu à peu sa compétence aux objets d'intérêt commun, et le gouvernement fédératif aura pris naissance. La confédération universelle supprimerait tout danger possible du dehors et, par le respect des diversités nationales et provinciales, elle réduirait au minimum ceux du dedans. La confédération n'est pas seulement une vue abstraite, l'aboutissement logique de l'idée d'Etat; c'est un besoin réel senti d'un grand nombre. C'est à la confédération universelle qu'aspirent les cœurs avides de voir la justice et la paix régner sans contradiction sur la terre (1).

<sup>(1)</sup> Civil. et croyance, p. 17.

Au cas où cette confédération universelle ne pourrait immédiatement se réaliser, il faudrait à tout le moins que les Etats civilisés d'Europe s'unissent et s'entendent entre eux pour sauvegarder leur patrimoine spirituel.

Faute de quoi, nous dit Secrétan, les Asiatiques

dont les incalculables multitudes ont besoin de place et dont la prévoyance occidentale s'exerce à réveiller les vertus militaires, envahiront l'Europe et lui prépareront un avenir pareil aux siècles qui s'étendent depuis l'arrivée des Goths dans la Mésie romaine jusqu'à la prédication des Croisades (1).

Mais pour que les peuples européens et d'une façon plus générale les peuples civilisés puissent s'entendre, il faut que la question sociale soit résolue et qu'elle le soit sur le terrain de la justice et de la charité; sinon les Etats seront déchirés par des luttes intérieures et, leur structure étant vermoulue, ils craqueront de toutes parts et seront incapables de résister au moindre choc, que celui-ci vienne du dehors ou du dedans.

Le danger qui menace notre organisation sociale est donc d'une gravité exceptionnelle. Comment le conjurer?

Il faut tout d'abord, déclare Secrétan, faire en sorte que le régime démocratique se réalise intégralement et s'impose à tous les peuples.

En affirmant cette nécessité Secrétan se garde de méconnaître et de sous-estimer les dangers et les inconvénients du régime démocratique. En effet, nous dit-il, si la démocratie s'est constituée grâce à l'effort des individus pour conquérir la liberté personnelle, elle aboutit en fait

à supprimer cette liberté d'une manière plus complète et plus incisive que tout autre système de gouvernement (2).

Aristocrate, fais ta prière, voilà le mot de passe de tout bon démocrate.

## Et cela dans tous les domaines, car

l'aristocratie du savoir, l'aristocratie de la vertu ne sont pas moins odieuses que les privilèges de la naissance et de la fortune; en vertu de sa nature propre la démocratie aspire à refouler tout ce qui s'élève et à faire constamment baisser le niveau de la culture moyenne, lequel ne saurait se maintenir que par le déploiement et l'attrait des supériorités naturelles (3).

## Cependant, ajoute Secrétan,

(1) Civil. et croyance, p. 474. — (2) Ibid., p. 30 s. Cette pensée de Secrétan est illustrée d'une façon frappante par Sinclair Lewis dans Babbitt. — (3) Ibid., p. 32.

le principe de la démocratie est juste, pour peu que l'existence de la société le soit elle-même, car nul finalement n'a qualité pour dire : c'est à moi de commander, à vous d'obéir. Chacun étant intéressé à la marche des affaires publiques, chacun, nous le répétons, a le droit d'y dire son mot et de concourir effectivement à la décision. L'expérience prouve suffisamment qu'on ne saurait compter sur une classe pour avancer ni pour sauvegarder les intérêts d'une autre classe. Celui qui reçoit sa loi toute faite des mains d'un autre n'est pas libre et n'est pas ménagé... Un mandataire irrévocable est un maître qui gère vos affaires dans son intérêt propre et non dans le vôtre. Ainsi la démocratie a sa raison d'être indéniable. D'ailleurs ici comme partout, de telles discussions sont oiseuses (1).

### En effet

la question du suffrage universel est posée partout, c'est dire qu'en principe elle est résolue. A moins que des facteurs inconnus ne changent le cours de l'histoire, son avènement semble partout inévitable, parce que tour à tour chaque parti se trouve conduit à lui faire quelque concession pour obtenir un avantage momentané sur l'adversaire... La démocratie avance ainsi partout, ici brusquement, ailleurs d'une manière insensible. Son triomphe favoriserait la paix entre les peuples et l'établissement d'une confédération générale où le droit pourrait trouver enfin quelque garantie, quels que puissent être à d'autres égards les inconvénients du régime (2).

L'établissement de la démocratie paraît donc, malgré certains désavantages, désirable dans l'intérêt de la justice et de la paix. Par conséquent la première chose à faire est d'accorder à la femme les mêmes droits civiques et politiques qu'à l'homme. Il est en effet dans la logique du principe démocratique que la femme, mariée ou non, soit émancipée vis-à-vis d'une législation qui jusqu'à maintenant l'a plus ou moins asservie et traitée en mineure. Il est juste qu'elle puisse désormais faire valoir ses droits et intervenir dans les questions où se joue la destinée du pays où elle habite.

Mais il est d'autres inégalités qu'une saine démocratie cherchera à faire disparaître. La Révolution française avait cru cause gagnée en proclamant que tous sont égaux devant la loi, que chacun est libre d'accéder aux charges de la République ou, s'il le préfère, d'exercer le genre de travail ou de commerce qui lui plaît.

Le machinisme toutefois a créé des conditions de travail spéciales; il a fait surgir une classe nouvelle de travailleurs, la classe ouvrière qui risque constamment d'être asservie à celui qui possède des capi-

<sup>(1)</sup> Civil. et croyance, p. 34. — (2) Ibid., p. 23.

taux suffisant pour acheter des machines et pour exploiter une fabrique. De là la lutte des classes qui déjà vers 1880 se faisait âpre et dont Secrétan a entrevu toute la gravité.

Selon lui la solution étatiste qui est proposée pour surmonter le conflit est irréalisable, qu'il s'agisse de la solution communiste ou collectiviste.

L'Etat distributeur du travail industriel et de la paye, c'est la plus complète, la plus conséquente, la plus épouvantable des tyrannies qu'il soit possible à l'imagination de se figurer; c'est ensemble l'anarchie et la tyrannie; ce serait la guerre et la confusion universelles, car chacun voudrait commander; ou plutôt un tel ordre ne saurait subsister un seul instant; mais la tentative de l'introduire ferait crouler la civilisation dans le sang avec toutes ses richesses, et les survivants se hâteraient de s'abriter sous un despotisme dont le premier soin serait nécessairement de rétablir le travail en restaurant la propriété individuelle, sans laquelle il lui serait impossible de l'obtenir. (1)

Pour Secrétan l'étatisme même sous sa forme atténuée est funeste. En particulier une démocratie étatisée ne sait pas épargner; qu'elle le veuille ou non, elle est poussée à faire des dépenses disproportionnées. Lorsqu'elle veut se faire elle-même commerçante ou industrielle, les bénéfices qu'elle encaisse couvrent à peine les frais d'exploitation et d'administration; car le nombre des inspecteurs et des administrateurs finit par égaler celui des travailleurs.

La vraie solution, c'est la solution coopérative. L'idéal serait que les ouvriers puissent exploiter et diriger eux-mêmes l'entreprise à laquelle ils vouent leur travail et leurs forces. Pour atteindre ce résultat il faut développer les écoles professionnelles et en faire le prolongement de l'école primaire. Dans ces écoles professionnelles les futurs ouvriers s'initieraient non seulement à des connaissances techniques, mais à tout ce qui concerne la marche commerciale d'une entreprise.

En attendant que cet idéal puisse se réaliser, il faut que les patrons, les chefs d'entreprise associent dans la mesure du possible les ouvriers aux bénéfices et aux risques de leur exploitation.

Le rôle de l'Etat, si la solution coopérative l'emporte, est alors nettement défini; car il se borne à faire respecter les contrats et à être arbitre en cas de conflit. Son rôle sera aussi de maintenir sous une forme ou sous une autre le droit de propriété; car ce droit est la condition de la liberté et de la dignité humaines. En effet pour que

<sup>(1)</sup> Civil. et croyance, p. 51.

l'homme soit maître de lui-même, il faut qu'il possède quelque chose, si peu que ce soit, et qu'il soit libre d'en disposer à son gré.

Les divers problèmes économiques et sociaux que soulèvent l'organisation respective et la confédération des nations démocratiques doivent tous se résoudre dans le sens d'un libéralisme coopératif. La réalisation d'un pareil état social n'est pas chose aisée, car si la démocratie

semble s'opposer par ses tendances naturelles à la guerre entre les nations, elle favorise à l'intérieur la violence des partis et la médiocrité des idées; hostile aux supériorités individuelles elle tend par là-même à déprimer le niveau général... A ces maux politiques il n'y a pas de remède politique, attendu qu'en démocratie la force destinée à contrebalancer l'impulsion populaire ne saurait prendre son point d'appui nulle part (1).

Le seul remède, c'est que le niveau intellectuel s'élève progressivement et que cette élévation soit favorisée par une instruction et une éducation de plus en plus développées. Mais à elles seules l'instruction et l'éducation ne suffiraient pas, si elles ne s'appuyaient pas sur la morale et c'est en définitive dans une réforme morale profonde que les peuples démocratiques trouveront l'amélioration et la garantie de leurs institutions politiques et sociales. (2)

Or la morale se résume en deux mots: amour et justice, deux notions inséparables, quoiqu'on en pense.

En effet

l'amour sans la justice est un mensonge. Ceux qui se croient autorisés à tromper les gens pour leur bien, ceux qui asservissent leurs semblables pour

(1) Civil. et croyance, p. 46. — (2) L'un de mes amis, antidémocrate convaincu, m'a écrit son étonnement de me voir partager l'erreur funeste de Secrétan qui en appelle à la religion et à la morale pour corriger les effets inéluctables d'un régime politique désorganisateur de toute vie sociale parce qu'antinaturel. « La religion », me dit-il, «ne promet pas de miracles à ceux qui ne font pas d'abord leur possible pour se mettre en règle avec la nature. » Je reviendrai plus loin sur la question de savoir en quoi la démocratie est en soi moins naturelle que toute autre organisation politique. Quant à l'objection concernant la morale et la religion j'avoue ne pas la comprendre. Un régime politique, qu'il soit monarchique, oligarchique ou démocratique n'a d'efficace durable que s'il repose sur la moralité de ceux qui gouvernent et qui en assurent le fonctionnement, c'est-à-dire sur leur probité et leur dévouement à la chose publique. La Révolution de 1789 n'aurait certainement pas éclaté, si à ce moment et pour une large part la noblesse n'avait pas perdu de vue ses devoirs pour ne songer qu'à ses privilèges et à ses jouissances. A plus forte raison une démocratie au sein de laquelle chacun a sa part de responsabilité est-elle plus exposée à se dissoudre, lorsque le niveau général de la moralité est en baisse et c'est pourquoi Montesquieu a parfaitement raison de dire que l'Etat démocratique (qu'il appelle républicain) a la vertu pour principe.

leur bien, ceux qui pensent inculquer la vertu par la contrainte ne savent pas en quoi le bien et la vertu consistent ... Ils n'aiment véritablement qu'eux-mêmes au moment où ils semblent se dévouer. C'est l'amour des Philippe II, des Ferdinand, des Robespierre (1).

D'autre part la justice sans l'amour est duperie, car la justice consiste à traiter constamment notre semblable comme étant à lui-même son propre but, et il est impossible de le faire, si nous n'aimons pas notre semblable.

Telles sont les vues profondes que Charles Secrétan a développées il y a plus de cinquante ans. Quelle est leur valeur en regard de la situation présente? C'est la question que l'on ne peut s'empêcher de poser.

\* \*

Le dix-neuvième siècle auquel Léon Daudet applique l'épithète de « stupide » a été le siècle du libéralisme par excellence, puisqu'il a été celui dans lequel les revendications de toutes les libertés ont abouti presque dans tous les domaines sur une vaste échelle. Mais plus ces libertés ont été réalisées, plus aussi leur faillite apparaît aujourd'hui comme irrémédiable et provoque partout des réactions.

Au point de vue religieux, et dès les débuts du vingtième siècle, le modernisme catholique a été vigoureusement réprimé par Rome et les encycliques papales. Dans le protestantisme la réaction a été non moins marquée. Elle tend à imposer aux pasteurs comme aux fidèles certaines formules qui seraient de par l'autorité du corps ecclésiastique soustraites à une discussion pouvant donner lieu à des interprétations diverses. En particulier dans notre pays romand les jeunes pasteurs et théologiens réagissent contre l'attitude libérale et tolérante que leurs aînés, par respect pour la vérité, avaient cru devoir adopter en matière de dogmes.

Au point de vue politique et social les mêmes aspirations à une autorité se retrouvent un peu partout (tendances monarchiques, dictature fasciste, dictature prolétarienne sous des formes diverses).

Ces mouvements réactionnaires paraissent se justifier par les faits, le libéralisme ayant eu, semble-t-il, pour conséquence de saper les bases sur lesquelles il reposait.

En effet dans les pays où les mesures libérales ont été multipliées, brusquement et sans préparation antérieure, un phénomène général

<sup>(1)</sup> Civil. et croyance, p. 129 s.

tend à se produire; l'Etat perd de son autorité, l'esprit de famille se désagrège et les divorces se multiplient; les crimes passionnels sont acquittés; la Justice devient timorée et arbitraire et la propriété individuelle est traquée. La Suisse sans doute n'est pas encore trop ébranlée; mais il serait coupable de fermer les yeux sur les dangers qu'elle court.

A côté de ce phénomène général il en est d'autres d'un caractère particulier, mais qui sont non moins significatifs.

Au point de vue économique le libéralisme a favorisé la formation des trusts et la concentration des capitaux entre les mains de quelques grandes maisons industrielles et de quelques banques colossales. Les trusts ainsi formés peuvent à leur gré régler les marchés et se moquer de toute concurrence qui tendrait à faire baisser les prix. Ainsi le libéralisme économique qui en principe devait permettre à chacun de travailler et de commercer librement a abouti en fait à la pire des contraintes. C'est la grande industrie et la grande finance qui mènent le monde et vis-à-vis d'elles les pays eux-mêmes ne semblent pas, politiquement parlant, plus libres que les individus.

Sans doute il reste pour chacun, semble-t-il, le droit de choisir sa vocation. Mais en fait ce droit est restreint. Il faut choisir très jeune et plus tard il est impossible de changer son fusil d'épaule, tant est grande la tyrannie des diplômes et des certificats pour obtenir du travail.

Dans un autre domaine la représentation proportionnelle, si juste dans son principe libéral, impose à chacun l'obligation de se rallier à un parti et de suivre le mot d'ordre d'un comité. L'indépendance individuelle dans la conduite des affaires publiques va ainsi en diminuant.

Par ailleurs le suffrage féminin dans les pays qui l'ont adopté n'a pas amené les améliorations qu'il semblait promettre au point de vue social et politique.

De même la solution coopérative telle que Secrétan la proposait dans le travail industriel s'est révélée dans la pratique difficilement réalisable.

A l'expérience il semble que chaque conquête d'une liberté nouvelle ait des contre-coups fâcheux et finisse par entraîner un nombre de restrictions qui est loin de compenser la liberté conquise. Les initiatives individuelles sont gênées par les syndicats et les mesures de sauvegarde de tout genre; le gouvernement lui-même est paralysé. C'est ainsi que l'appareil législatif moderne s'est multiplié d'une façon effrayante. « Nul citoyen n'est censé ignorer la loi » déclare le magistrat. Mais quel est le citoyen qui dans nos démocraties modernes connaisse vraiment la loi ?

Dans un ouvrage intitulé Décadence de la liberté, Daniel Halévy fait la réflexion suivante: « Si le mot « liberté » est dans toutes les bouches, les libertés disparaissent progressivement et ce qu'il y a de plus grave, c'est que nous ne nous en apercevons même pas. Nous sommes comme le condamné dont parle un conte oriental. Tandis que ce condamné admire le beau sabre du bourreau, il a la tête si habilement coupée que celle-ci tombe avant qu'il ait eu le temps de revenir de son admiration ».

\* \*

C'est là, semble-t-il, pour le dix-neuvième siècle et son libéralisme un triste bilan qui paraît légitimer toutes les réactions. Remarquons toutefois que si les réactions corrigent les excès d'une tendance, il ne s'ensuit pas que cette tendance soit nécessairement mauvaise en soi. A l'honneur de ce dix-neuvième siècle tant décrié par quelques-uns, il faut dire qu'il avait entrepris une tâche gigantesque, incomparable au regard du passé.

Jusque vers 1800 en effet les inégalités dans l'ordre civique et politique étaient en général acceptées comme un état de fait naturel qu'il n'y avait pas lieu de discuter et de transformer. Les émancipations, lorsqu'elles se produisaient, ne concernaient jamais qu'une partie de la population.

A Athènes, par exemple, le régime démocratique qui succède à la monarchie est en réalité un régime oligarchique qui exclut du pouvoir les esclaves et les métèques. Aux seizième et dix-septième siècles ce sont les bourgeois, et non les paysans, qui s'émancipent en quelque mesure.

On peut dire qu'avant le dix-neuvième siècle les réalisations de liberté furent toujours partielles; elles laissaient intacte une classe d'hommes, plus ou moins esclaves, qui assuraient le rendement et la stabilité de la vie économique et sociale.

Après la Révolution française tous les hommes sont proclamés égaux; étant également libres ils doivent jouir des mêmes droits. Mais comment arriver à cette égalité sans tout bouleverser et compromettre?

La génération de Secrétan a pu espérer qu'en procédant de telle et telle manière le mal serait conjuré. Nous sommes aujourd'hui moins certains que quelques-unes, tout au moins, des solutions proposées par cette génération soient efficaces.

Certes nous ne renions pas le libéralisme; car, comme Secrétan l'a admirablement montré, ce serait renier les valeurs spirituelles elles-mêmes et enlever toute signification à la dignité des buts que poursuit la vie humaine. C'est pour cela que sans avoir la superstition d'un régime politique nous croyons que malgré la difficulté des temps présents la démocratie et la Société des nations restent un idéal auquel il faut tendre (1).

Le problème angoissant est de savoir comment il faut maintenir et favoriser le libéralisme sans qu'il dégénère en licence et aboutisse à la négation de la vraie liberté.

Je ne prendrai que deux exemples pour illustrer ma thèse.

L'étatisme est certes une solution boiteuse; mais la tyrannie des

(1) Notre croyance sur ce point n'est pas aveugle et mystique, comme on s'est plu à nous le reprocher. En ce qui concerne la Société des nations, il est certain que les guerres modernes par l'appareil coûteux et formidable qu'elles exigent et par les ruines qu'elles laissent après elles n'entraînent pas comme conséquence une ère de renouvellement et de prospérité, pas même pour le vainqueur. Elles n'opèrent pas davantage parmi les individus et entre les nations une sélection qui serait la meilleure. Le fait qu'elles se reproduiront à l'avenir ne prouve pas leur bien-fondé, mais seulement la folie des hommes et ce fait n'empêche nullement qu'une organisation internationale qui les rendrait de plus en plus impossibles ne soit la solution la plus raisonnable en dehors de toute question de sentiment sur les cruautés et les horreurs dont elles sont la cause.

Quant au dogme selon lequel la démocratie est une institution contre nature, il a pour base le raisonnement que voici. Le régime démocratique repose sur l'égalité naturelle qui comporte trois formes se conditionnant logiquement : égalité civile, égalité politique, égalité sociale. Or en fait les hommes naissent inégalement doués et inégalement aptes et ce fait suffit à condamner à jamais l'égalité naturelle et la démocratie par conséquent.

Le raisonnement paraît irréfutable. Toutefois, à moins d'affirmer que les classes sociales et les races humaines sont aussi séparées entre elles que ne le sont les genres dans la série animale, il faut reconnaître que si sous certains rapports les hommes ne sont pas égaux, sous d'autres ils le sont. En particulier tout homme possède une valeur de personnalité irréductible qui doit être respectée. Or il est certain que cette valeur de personnalité peut, suivant le régime politique en vigueur dans un pays, être diminuée et dégradée pour certaines classes sociales. Elle peut au contraire être relevée dans tout le corps social lorsque telle ou telle organisation politique et sociale se réalise.

Ainsi malgré les différences d'aptitudes et de capacités il y a entre tous les hommes une base commune d'égalité qui est constamment susceptible de s'élargir. Dans l'antiquité on croyait de bonne foi que l'esclavage était voulu par la nature

trusts n'est pas moins déplorable. Que faire alors et comment choisir entre les monopoles d'Etat et l'arrogance des trusts? S'il y a une solution intermédiaire, quelle est-elle?

Comme deuxième exemple je prendrai la question du service militaire. Certes nous souhaitons de tout notre cœur que la guerre soit un jour abolie; car elle est une absurdité pour la raison et un crime pour le cœur et la conscience. Nous appelons de tous nos vœux le jour où une confiance réciproque basée sur la sécurité s'établira entre les peuples et rendra possible l'organisation d'une justice internationale dotée par entente commune des moyens de se faire respecter. Maisen attendant ce jour quelle attitude devons-nous prendre dans notre pays vis-à-vis du refus de service militaire pour motif de conscience? Notre démocratie est fondée sur le respect de la loi et sur le fait que si tous les concitoyens ont les mêmes droits constitutionnels, ils ont les mêmes devoirs constitutionnels. Alors que des moyens légaux sont mis à la disposition de tout citoyen pour réformer les lois, la doctrine libérale doit-elle encourager la désobéissance aux lois, parce que cette désobéissance s'inspire de motifs de conscience? Pour nous, nous ne saurions l'admettre. Une démocratie dont le libéralisme permet par le jeu normal de ses institutions de modifier sa charte fondamentale ne saurait tolérer des infractions qui au nom de la liberté individuelle détruisent cette charte, pour la laisser incapable de se défendre contre les ennemis du dehors et les troubles du dedans.

et que le maître pouvait disposer de son esclave comme d'un animal domestique. Cette thèse n'est plus soutenue à l'heure actuelle et en droit la liberté de chaque êtrehumain est devenue inaliénable.

La tâche morale est de tendre à élargir la base équitable de l'égalité entre les hommes en transformant le « ce qui est » en « ce qui doit être ». C'est ce que la démocratie par ses institutions s'est efforcée de réaliser. Dans cette transformation le vrai problème qui s'impose à elle, comme à tout régime politique du reste, c'est la formation et le maintien des élites.

Une démocratie directe, comme l'est notre démocratie suisse, représente avec son système fédératif le type vraiment organique de la démocratie respectant la diversité dans l'unité. Comme telle notre démocratie ne paralyse pas la formation des élites. Preuve en soient les sacrifices, en proportion plus grands peut-être que partout ailleurs, qu'elle consent en faveur de l'instruction et de l'enseignement supérieurs.

Seulement elle ne veut pas d'une élite à laquelle on accéderait légalement et automatiquement par le simple fait de sa naissance dans une caste; elle ne veut pas de charges héréditaires qui seraient transmises de droit, sans égard aux capacités de ceux qui les exercent; si par ailleurs elle laisse liberté d'action à ceux qui gouvernent, elle maintient pour les citoyens la possibilité effective (entre autres par le referendum) d'intervenir et de modifier les lois ou la composition du gouvernement. Nous ne voyons pas en quoi un pareil régime politique est irrationnel et contrenature. Cf. notre étude Démocratie et autorité, Revue de Genève, juillet 1929.

Je n'insiste pas davantage sur les difficultés que rencontre le libéralisme dans ses applications pratiques. Il me semble toutefois que si nous ne pouvons pas toujours retenir telles quelles les solutions proposées par Secrétan et sa génération, nous pouvons tout au moins retenir l'esprit et l'idéal qui les animent et cela dans le sens suivant :

1º Il faut tout d'abord nous pénétrer de l'idée que la majeure partie des difficultés dans lesquelles nous nous débattons doivent être surmontées sur le terrain moral. Il faut lutter par conséquent contre un certain matérialisme et montrer à tous, riches ou pauvres, que, si le bien-être matériel est désirable, il y a heureusement des biens d'un autre ordre plus désirables encore. Si à l'expérience les fameuses thèses de Ford se sont révélées fausses, c'est parce que l'homme a besoin pour son bonheur d'autre chose que de produits fabriqués.

2º En second lieu il faut nous méfier des formules simplistes. Celles-ci consistent en effet à étendre sans autre à un domaine national ou international ce qui vaut pour un cercle restreint d'individus ou pour une activité définie.

Pour que les formules simplistes soient applicables à l'humanité, il faudrait que celle-ci fût transformée en une vaste fourmilière où chacun accomplirait automatiquement sa besogne. Inutile de dire qu'un pareil idéal est aux antipodes du libéralisme.

3º En troisième lieu il faut, me semble-t-il, dans les circonstances présentes se laisser très souvent guider par un idéal d'intelligente adaptation, c'est-à-dire maintenir fermement les principes, mais montrer que, pour les réaliser efficacement, certaines conditions doivent être au préalable remplies. L'erreur du dix-neuvième siècle est peut-être d'avoir méconnu cette grande vérité et d'avoir brûlé trop d'étapes.

La vie de l'humanité comme celle de tout être vivant est une vie organique; elle ne peut se développer que progressivement. Des remèdes excellents en soi, mais administrés à trop forte dose et trop fréquemment, risquent de tuer au lieu de guérir et, en tout cas, de faire plus de mal que de bien.

Avant de tenter une réforme sociale, économique, désirable en soi au nom d'un idéal plus élevé de justice et de charité, il faut soigneusement examiner si les *conditions de sa réalisation* sont possibles et, si elles ne le sont pas encore, il faut travailler de toutes ses forces à les établir. C'est seulement après cela que la réforme pourra être faite avec succès et porter tous ses fruits. J'insiste sur ce point qui me paraît capital, car il y a trop de gens qui, pour aller plus vite en besogne et au nom d'un très bel idéal, mettent la charrue devant les bœufs, ce qui est la meilleure façon de reculer.

Enfin et pour conclure nous pouvons, quelles que soient nos idées politiques et sociales, toujours nous inspirer de cette parole de Secrétan:

Tout irait bien, si chacun faisait ce qu'il juge être son devoir ; tout irait mieux si le nombre de ceux qui font le leur allait croissant.

Et nous ajouterons, étant ainsi certain d'achever la pensée de Secrétan, que ce nombre irait croissant si l'humanité s'inspirait toujours du sommaire de la loi tel que Jésus-Christ l'a résumé en ces paroles éternelles: « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu et tu aimeras ton prochain comme toi-même ».

Lausanne.

Arnold REYMOND.